



Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre juin, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du vingt juin, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de Messieurs Julien Caplier, David Seillier, Gilles Montador, Sébastien Poquet, et Madame Stéphanie Tellier.

Etaient excusés : Monsieur Gilles Montador a donné procuration à Monsieur Bruno Debove
Monsieur Sébastien Poquet a donné procuration à Monsieur Yves Hennequin
Madame Stéphanie Tellier a donné procuration à Monsieur Bruno Debove

Mme Valérie Feutry est désignée secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il s'avère nécessaire de prendre une délibération qui annule et remplace celle du 16 mars 2022 pour le vote du compte administratif 2021.

La trésorerie a informé le service administratif d'un écart de deux centimes entre le montant des opérations de l'exercice 2021 en dépenses dans la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 modifié et identique au compte de gestion 2021 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		82 785.96		73 405.63
Opérations de l'exercice	440 663.87	476 130.76	146 739.62	164 544.54
Totaux	440 663.87	558 916.72	146 739.62	237 950.17
Résultat de clôture		118 252.85		91 210.55

Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- adopte le Compte Administratif 2021,
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 118 252.85 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté),
- de reporter à la section d'investissement du budget primitif 2022 l'excédent de financement cumulé de 91 210.55 € au compte 001 (report d'investissement),
- de reprendre ces résultats au budget primitif 2022.

Ont signé les membres présents.

Fait en Conseil Municipal, le jour, mois et an ci-dessus.

DEPOSE A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

29 JUIN 2022



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 29/06/22

Publiée ou Notifiée le 20 JUIL. 2022

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Yves Hennequin